

SÉANCE ordinaire

Le 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 6 mai 2019, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Bruno-Pierre Godbout, maire-suppléant, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

SONT ABSENTS : Madame Louise Langlois, maire, et monsieur Denis Pelchat, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

190506.151 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019 et des séances extraordinaires des 11 et 14 février 2019.
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Refinancement de 3 213 000 \$ - Concordance et de courte échéance ;
 - 4.3 Refinancement 3 213 000 \$ - Adjudication ;
 - 4.4 Acte de dépôt – Élections générales du 5 novembre 2017 – Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal ;
 - 4.5 Signataire – Protocole d'entente relatif à la présentation de la Grande EXPO MRC du Rocher-Percé ;
 - 4.6 Signataire - Protocole d'entente relatif à la présentation de l'évènement SXQC Inc. super motocross ;
 - 4.7 Octroi de contrat – Réfrigération Noël Inc. – Application du produit Rink'o Seal ;
 - 4.8 Embauche – Monsieur Stéphane Laplante – Préposé à l'entretien du service des loisirs ;
 - 4.9 Abrogation de la résolution numéro 190401.120 - Signataires contrat de yoga session mai 2019;
 - 4.10 Signataire – Certificat d'autorisation – Travaux de dragage à la Marina ;
 - 4.11 Recommandation de paiement – CPCS – Plan d'affaires et études connexes des installations portuaires;

- 4.12 Recommandation de paiement – TETRATECH QI INC – Honoraires pour la réfection de la rue Christophe-Côté;
- 4.13 Recommandation de paiement – Morency société d'avocats – Dossiers CNESST ;
- 4.14 Recommandation de paiement – Éthier Avocats Inc.- Mandat en récupération de TPS-TVQ ;
- 4.15 Recommandation de paiement – Econergie GPMM – Expertise énergétique CONS-070319-1 ;
- 4.16 Recommandation de paiement – Mallette actuaire Inc. – Honoraires ;
- 4.17 Recommandation de paiement – RITMRG – Matières résiduelles Lac Sept-Îles ;
- 4.18 Recommandation de paiement – Travaux effectués au centre sportif Clément-Tremblay ;
- 4.19 Recommandation de paiement – Jean Luc Heyvang architecte – agrandissement et rénovation de la caserne incendie de Newport;
- 4.20 Recommandation de paiement – TETRATECH QI INC. – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées ;
- 4.21 Autorisation – Proposition de monsieur Jean-François Huard, mécanicien au service des travaux publics;
Octroi de contrat – Robert Boileau Inc.- Resurfaceuse et coupe bordure électrique ;
- 4.22
- 4.23 Adoption du règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001-01 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler ;
- 4.24 Adoption du second projet de règlement zonage numéro 2017-Z-001-01 amendant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la Ville de Chandler;
- 4.25 Demande de dérogation mineure, Monsieur Jean-Michel Audet – Réduction de la marge latérale ;
- 4.26 Demande de dérogation mineure, Monsieur Danny Boyle – Réduction de la rive pour un lac et un cours d'eau ;
- 4.27 Demande de dérogation mineure – Ville de Chandler (caserne Newport) – réduction de la rive pour un cours d'eau ;
- 4.28 Modification de la résolution numéro 190417.147 – Correction de la programmation TECQ ;
- 4.29 Gestion documentaire - Approbation de la liste des documents à détruire ;
- 4.30 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019 ;
- 4.31 ~~Octroi de contrat – Construction scandinave – Construction d'un garage municipal;~~
- 4.32 Octroi de contrat – OPTION aménagement - Étude d'implantation d'un parcours multifonctionnel;
- 4.33 Appui pour la réhabilitation rapide du chemin de fer de la Gaspésie ;
- 4.34 Avis de motion - Règlement concernant la modification de la rémunération des élus ;
- 4.35 Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro V-32-2002 afin de modifier la politique des frais de déplacement pour les employés de la Ville de Chandler et abrogeant les règlements et V-91-2006, V-111-2008;
- 4.36 Avis de motion – Adoption d'un règlement d'emprunt pour l'aménagement d'un Dek hockey et d'une patinoire extérieure, quartier Newport ;
- 4.37 Autorisation – Appels d'offres pour vente d'immeuble, secteur Newport ;
- 4.38 Modification de zonage – Terrain Gaspésia ;

- 4.39 Adoption – Programme permettant aux commerces et industries d'économiser sur le coût des végétaux ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.152 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2019 et des séances extraordinaires des 17 et 29 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.153 DEMANDE(S)

Pour donner suite à la demande d'aide financière déposée à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce conseil accorde les montants suivants:

Participation financière – COOP d'initiation à l'entrepreneuriat collectif ;	500 \$
Demande de partenariat – Gala Pulsar;	200 \$
Demande de bourses d'études – Polyvalente Mgr Sévigny	6 x 150 \$ 900 \$
Demande de commandite – Foire Country de Pabos 2019	1 000 \$
Campagne 2019 : Marchez dons! Société Alzheimer GIM	200 \$
Demande financement – Élèves 5e et 6e année – École St-Paul de Pabos	200 \$
Demande de don – Jean-Daniel Cyr Atome AAA	175 \$
Club de l'âge d'or de Newport – Souper fête des mères	200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.154 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois de décembre 2018 un montant de 98 430.15 \$, et d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2019 représentant de pour le journal des achats un montant de 50 142.13 \$ et de 218 472.57 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.155 REFINANCEMENT DE 3 213 000 \$ - CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 213 000 \$ qui sera réalisé le 21 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-199-2017	842 859 \$
V-199-2017	1 915 141 \$
V-198-2017	455 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros V-199-2017 et V-198-2017, la Ville de Chandler souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 mai et le 21 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) directrice du service des finances à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette

fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant:

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIE
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER (QUÉBEC) G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire-suppléant et la directrice du service de finances. La Ville de Chandler, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-199-2017 et V-198-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.156 REFINANCEMENT 3 213 000 \$ - ADJUDICATION

Date d'ouverture :	6 mai 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	21 mai 2019
Montant :	3 213 000 \$		

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros V-199-2017 et V-198-2017, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que, la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 21 mai 2019, au montant de 3 213 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.		
122 000 \$	2,00000 %	2020
125 000 \$	2,00000 %	2021
129 000 \$	2,05000 %	2022
132 000 \$	2,15000 %	2023
2 705 000 \$	2,25000 %	2024
Prix : 98,55800		Coût réel : 2,56911 %
2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
122 000 \$	2,00000 %	2020
125 000 \$	2,05000 %	2021
129 000 \$	2,10000 %	2022
132 000 \$	2,20000 %	2023
2 705 000 \$	2,25000 %	2024
Prix : 98,55000		Coût réel : 2,57502 %
3 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.		
122 000 \$	2,05000 %	2020
125 000 \$	2,05000 %	2021
129 000 \$	2,10000 %	2022
132 000 \$	2,20000 %	2023
2 705 000 \$	2,30000 %	2024
Prix : 98,70631		Coût réel : 2,58481 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé par madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 213 000 \$ de la Ville de Chandler soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses

adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du service des finances à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire-suppléant et la directrice du service des finances soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.157 ACTE DE DÉPÔT – ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 5 NOVEMBRE 2017 – RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil prend acte de dépôt par le directeur général et greffier du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal concernant les élections générales du 5 novembre 2017.

190506.158 SIGNATAIRE – PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PRÉSENTATION DE LA GRANDE EXPO MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général à signer pour et au nom de la Ville le Protocole d'entente relatif à la présentation de la grande EXPO MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.159 SIGNATAIRE - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT SXQC INC. SUPER MOTOCROSS

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général à signer pour et au nom de la Ville le Protocole d'entente relatif à la présentation de l'évènement SXQC Inc. super motocross 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.160 OCTROI DE CONTRAT – RÉFRIGÉRATION NOËL INC. – APPLICATION DU PRODUIT RINK'O SEAL

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation de pour l'application du produit RINK O SEAL dans le réseau de dalle au Centre sportif Clément-Tremblay;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire correspond aux

exigences nécessaires pour conserver la garantie sur leurs travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat pour la réparation de la fuite du conduit sous la dalle à l'entreprise Réfrigération Noël inc., pour une somme totale de 29 267,03 \$, taxes non incluses, pour l'application de produit RINK'O SEAL. Il est également résolu de prévoir 5 000 \$ pour remettre le réseau de glycol en fonction.

Soumissionnaire	Tarif (toutes taxes non com prise s)	Glycol
Réfrigération Noël inc.	24 267.03 \$	5 000 \$
CIMCO	11 139.00 \$	5 000 \$
QOB Global	24 267.02 \$	5 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.161 EMBAUCHE – MONSIEUR STÉPHANE LAPLANTE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT le départ à la retraite d'un préposé à l'entretien au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT qu'un employé a soumis sa candidature suite à l'affichage de poste à l'interne et que ce dernier possède les qualifications requises pour occuper l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve l'embauche de monsieur Stéphane Laplante à titre e préposé à l'entretien au Service des loisirs, emploi régulier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.162 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 190401.120 - SIGNATAIRE CONTRAT DE YOGA SESSION MAI 2019

CONSIDÉRANT que l'offre de cours de yoga prévu au mois de mai 2019 a été modifiée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'abroger la

résolution numéro 190401.120 et d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général, à signer le contrat de yoga de la session de mai 2019 modifié, représentant un montant de 1 550 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.163 SIGNATAIRE – CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX DE DRAGAGE À LA MARINA

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer toute demande de certificat d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour les travaux de dragage de la Marina de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.164 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CPCS – PLAN D'AFFAIRES ET ETUDES CONNEXES DES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Il est proposé par Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 18459-3 de CPCS au montant de 22 077.27 \$, toutes taxes incluses, pour le rapport d'étape numéro 2 dans le cadre du plan d'affaires et études connexes des installations portuaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.165 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRATECH QI INC. – HONORAIRES POUR LA REFECTION DE LA RUE CHRISTOPHE-COTE

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 60608988 de TETRA TECH QI INC., au montant total de 29 944.15 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du projet de réfection de la rue Christophe-Côté, quartier Chandler, prévu au budget de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.166 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS – DOSSIERS CNESST

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu

que ce conseil recommande le paiement des honoraires professionnels de Morency société d'avocats dans le cadre de dossiers CNESST

Période	Montant (toutes taxes comprises)
Janvier 2019 à Février 2019	4 066.95 \$
Janvier 2019 à Février 2019	2 416.20 \$
Février 2019 à Mars 2019	4 087.79 \$
Mars 2019	1 143.49 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190506.167 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ÉTHIER AVOCATS INC.-
MANDAT EN RÉCUPÉRATION DE TPS-TVQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 1811 de Éthier Avocats inc., au montant total de 70 601.37 \$, toutes taxes incluses, pour des services professionnels rendus dans le dossier de récupération de TPS-TVQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190506.168 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ECONERGIE GPMM –
EXPERTISE ÉNERGÉTIQUE CONS-070319-1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 4682 de econergie GPMM au montant total de 10 128.68 \$, toutes taxes incluses, pour l'expertise énergétique à l'aréna de Chandler (résolution numéro 190401.128).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190506.169 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MALLETTE ACTUAIRES
INC. – HONORAIRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro F2-00010151 de Mallette Actuaires inc., au montant total de 5 173.88 \$, toutes taxes incluses, pour l'analyse et la négociation des conditions de renouvellement des assurances collectives et support au preneur pour la période du 1er février 2019 au 31 janvier 2020 (référence : résolution numéro 170911.206).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190506.170 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – RITMRG – MATIÈRES
RÉSIDUELLES LAC SEPT-ÎLES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de

madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 002992 de la RITMRG, au montant total de 2 469.02 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du dossier des matières résiduelles dans le secteur du Lac Sept-Îles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.171 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TRAVAUX EFFECTUES AU CENTRE SPORTIF CLEMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 34413573 de Energies Sonic Inc., au montant total de 344.87 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre des travaux de réfection au Centre sportif Clément-Tremblay (règlement V-214-2018)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.172 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – JEAN LUC HEYVANG ARCHITECTE – AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DE LA CASERNE INCENDIE DE NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement de la facture numéro 01902-01 de Jean Luc Heyvang architecte, au montant total de 11 152.58 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du projet d'agrandissement et de rénovation de la caserne incendie de Newport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.173 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRATECH QI INC. – PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES ET DES CHAUSSÉES

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve le paiement des factures de TETRA TECH QI INC. pour des honoraires dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées.

Numéro de facture	Montant (toutes taxes incluses)
60575842	3 276.21 \$
60599759	1 394.08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.174 AUTORISATION – PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS HUARD, MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Jean-François Huard, mécanicien au Service des travaux publics de

quitter son emploi pour relever d'autres défis;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-François Huard offre ses services à la Ville de Chandler pour travailler 16 semaines pendant la période hivernale, soit de novembre à février;

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a besoin de la présence de trois (3) mécaniciens pendant la période hivernale pour voir au bon fonctionnement de ses équipements et machineries;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise que monsieur Jean-François Huard quitte son emploi régulier à la Ville de Chandler et que ce dernier soit embauché à titre d'employé saisonnier, sans bénéficié de la clause 9.01 de la convention collective des employés municipaux, à raison de 16 semaines par année, pendant la période de novembre à février.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190506.175 OCTROI DE CONTRAT – ROBERT BOILEAU INC.-
RESURFACEUSE ET COUPE BORDURE ÉLECTRIQUE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public de la Ville de Chandler pour l'achat d'une resurfaceuse et d'un coupe bordure électrique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat pour l'achat d'une resurfaceuse et d'un coupe bordure électrique au plus bas soumissionnaire conforme soit Robert Boileau inc., au montant total de 154 934.56 \$, toutes taxes comprises.

Soumissionnaire	Montant (toutes taxes incluses)
Robert Boileau inc.	154 934.56 \$
AGORA	160 545.34 \$
Équipement Joe Johnson	181 819.72 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**190506.176 ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 2017-URBA-001-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR
LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA
VILLE DE CHANDLER**

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des

règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2017-URBA-001, est entré en vigueur le 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci et pour assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par le règlement numéro 308-2018 ;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage sera également modifié par concordance pour être conforme au plan d'urbanisme modifié par la présente ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 190401.130 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement sur le plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 1 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mai 2019

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Règlement numéro 2017-URBA-001-01 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.177 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT que le conseil peut, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter des règlements d'urbanisme et les modifier suivant les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2017-Z-001, est entré en vigueur le 12 juillet 2018;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 190401.132 ayant pour objet la modification de certaines dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 1 avril 2019, le premier projet de règlement numéro 2017-Z-001-01;

CONSIDÉRANT que la population a été informée du projet de règlement et qu'elle a eu l'opportunité de s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mai 2019 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil adopte, par la présente, le document intitulé « Second projet de règlement numéro 2017-Z-001-01 amendant le règlement de zonage numéro 2017-Z-001 de la Ville de Chandler ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.178 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR JEAN-MICHEL AUDET – RÉDUCTION DE LA MARGE LATÉRALE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 4 508 705 (adresse fictive sur chemin privé : 17, rue des Écureuils), dans la zone 5037-F du plan de zonage de la Ville de Chandler ;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Chandler, entre autres ceux de développer le territoire de manière intégrée tout en respectant la côte maritime ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont favorables à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jean-Michel Audet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce conseil approuve la dérogation mineure telle que déposée par monsieur Jean-Michel Audet à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 4 508 705, soit une réduction de la marge latérale prescrite pour un bâtiment principal de 2 mètres à 1,92 mètre (résolution CCU 19-U-04).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.179 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, MONSIEUR DANNY BOYLE – RÉDUCTION DE LA RIVE POUR UN LAC ET UN COURS D’EAU

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l’égard de l’immeuble situé sur le lot 6 192 500, quartier de Newport;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme de la Ville de Chandler, entre autres ceux de développer le territoire de manière intégrée ;

CONSIDÉRANT que les normes contenues dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables continueront d’être respectées puisque la pente est inférieure à 30 % ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont favorables à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Danny Boyle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil approuve la dérogation mineure telle que déposée par monsieur Danny Boyle à l’égard de l’immeuble situé sur le lot 6 192 500, soit une réduction de la rive prescrite pour un lac et un cours d’eau dont la pente est inférieure à 30% de 15 mètres à 10 mètres (résolution CCU 19-U-5.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

190506.180 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – VILLE DE CHANDLER (CASERNE NEWPORT) – RÉDUCTION DE LA RIVE POUR UN COURS D’EAU

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée à l’égard de la Caserne 66 de Newport, immeuble situé 542, route 132 (lot 5 072 786) quartier de Newport ;

CONSIDÉRANT que cette dérogation permettra au demandeur de procéder à l’agrandissement et à la rénovation de la Caserne 66 ;

CONSIDÉRANT qu’accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que cette demande respecte les objectifs du plan d’urbanisme de la Ville de Chandler, entre autres ceux de développer le territoire de manière intégrée ;

CONSIDÉRANT que le Service Incendie a déposé le plan projet d'agrandissement et de rénovations produit par CL Design ;

CONSIDÉRANT que le Service Incendie a également déposé le certificat de localisation de l'immeuble, minute 4199, produit par monsieur Jean-Louis Leblanc, arpenteur-géomètre ;

CONSIDÉRANT qu'en accordant cette dérogation mineure, les normes contenues dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables continueront d'être respectées puisque la pente est inférieure à 30 % ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil approuve la dérogation mineure telle que déposée par telle que déposée par le Service Incendie de la Ville de Chandler à l'égard de l'immeuble situé 542 route 132 (lot 5 072 786), quartier de Newport, soit une réduction de la rive prescrite pour un lac et un cours d'eau dont la pente est inférieure à 30% de 15 mètres à 10 mètres (résolution 19-U-06).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.181 CORRECTION DE LA PROGRAMMATION TECQ - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 190417.147

ATTENDU QUE

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que :

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement

une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- La Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);
- La Ville s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Il est également résolu que la Ville de Chandler atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.182 GESTION DOCUMENTAIRE - APPROBATION DE LA LISTE DES DOCUMENTS À DÉTRUIRE

ATTENDU que l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU que les articles 87 et 88 de la *Loi sur les Cités et Villes*, stipule que le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la ville qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu d'approuver la

liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2019-05-03 et d'autoriser monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.183 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai ;

CONSIDÉRANT que le thème «Découvrir c'est voir autrement» vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal de la Ville de Chandler, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité de Chandler et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.184 OCTROI DE CONTRAT – CONSTRUCTION SCANDINAVE – CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

REPORTÉ.

190506.185 OCTROI DE CONTRAT – OPTION AMÉNAGEMENT - ÉTUDE D'IMPLANTATION D'UN PARCOURS MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil octroi le contrat pour l'étude d'implantation d'un parcours multifonctionnel à OPTION aménagement pour un montant total de 14 486,85 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.186 APPUI POUR LA RÉHABILITATION RAPIDE DU CHEMIN DE FER DE LA GASPÉSIE

- CONSIDÉRANT la situation globale du chemin de fer gaspésien, notamment les travaux majeurs qui y sont requis pour permettre le retour de la circulation ferroviaire dans la région;
- CONSIDÉRANT les annonces gouvernementales confirmant la volonté de réhabiliter le rail sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé, avec le budget minimal de 100 millions\$ déjà annoncé;
- CONSIDÉRANT la nécessité que ces investissements se concrétisent à très court terme, vu les besoins clairement exprimés par les entreprises et par le milieu, afin de consolider des centaines d'emplois et de favoriser le développement socioéconomique de la région;
- CONSIDÉRANT les enjeux liés à la sécurité routière quant à la circulation de convois hors normes nécessaires en raison de l'absence de service ferroviaire, ainsi que l'usure prématurée de la chaussée que provoque la circulation lourde qui devrait normalement circuler par la voie ferrée;
- CONSIDÉRANT que le Premier ministre du Québec et son ministre des Transports ont récemment annoncé que la cible de réalisation des travaux de réhabilitation était reportée à 2026;
- CONSIDÉRANT que les acteurs du milieu, notamment les élus et les entreprises, ont clairement manifesté leur insatisfaction quant à ce délai exagérément long;
- CONSIDÉRANT que les délais prévus pour la réfection complète du rail nuisent aux investisseurs privés et privent la Gaspésie de projets économiques porteurs tout en affectant les coûts de transport des utilisateurs actuels, nuisant à la compétitivité des entreprises et aux centaines de travailleurs qui y œuvrent;
- CONSIDÉRANT que le gouvernement estime être capable de réaliser le projet de 6 milliards\$ du REM à Montréal en moins de 4 ans et que le chantier de 4,5 milliards \$ du Pont Champlain a pu se faire en 4 ans, alors qu'il se donne 7 ans pour réaliser un projet de seulement 100 millions\$ pour le chemin de fer de la Gaspésie, provoquant une iniquité inexplicable et inacceptable;

CONSIDÉRANT que des solutions existent pour raccourcir ces délais, notamment en utilisant un devis de performance plutôt qu'une multitude de processus administratifs interminables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que la Ville de Chandler :

SALUE la confirmation des investissements requis pour la réfection du rail gaspésien sur toute sa longueur, de Matapédia à Gaspé;

APPUIE les acteurs politiques et socioéconomiques de la Gaspésie dans leurs demandes d'accélération de réalisation des travaux du chemin de fer, en raison de l'impact économique majeur de cette infrastructure sur la création et la pérennisation de plusieurs centaines d'emplois dans la région;

DEMANDE au ministre des Transports du Québec et à son ministère de mettre en œuvre des solutions visant à raccourcir grandement les délais de réalisation des travaux de réfection du chemin de fer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.187 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'à une prochaine séance de ce Conseil il y aura adoption d'un règlement concernant la modification de la rémunération des élus.

Le règlement est déposé à cette fin pour étude et en conséquence sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.188 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V-32-2002 AFIN DE MODIFIER LA POLITIQUE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CHANDLER ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ET V-91-2006, V-111-2008

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Richard Duguay qu'à une prochaine séance de ce Conseil il y aura adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro V-32-2002 afin de modifier la politique des frais de déplacement pour les employés de la Ville de Chandler et abrogeant les règlements et V-91-2006, V-111-2008.

Le règlement est déposé à cette fin pour étude et en conséquence sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.189 AVIS DE MOTION – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT D’EMPRUNT POUR L’AMÉNAGEMENT D’UN DEK HOCKEY ET D’UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE, QUARTIER NEWPORT

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Donald Vachon qu’à une prochaine séance de ce Conseil il y aura adoption d’un règlement d’emprunt pour l’aménagement d’un Dek hockey et d’une patinoire extérieure, quartier Newport.

Le règlement est déposé à cette fin pour étude et en conséquence sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

190506.190 AUTORISATION – APPELS D’OFFRES POUR VENTE D’IMMEUBLE, SECTEUR NEWPORT

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil autorise le directeur général et greffier, monsieur Roch Giroux, à publier un avis d’appels d’offres pour la vente d’un immeuble situé au 342, route 132, quartier Newport, communément appelé le site Mary Travers dites : « La Bolduc ».

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

190506.191 MODIFICATION DE ZONAGE – TERRAIN GASPÉSIA

CONSIDÉRANT que la zone 3033-I et 3032-I sont situées à l’intérieur de l’affectation industrielle au schéma d’aménagement de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que depuis l’entrée en vigueur du schéma d’aménagement, la Ville de Chandler a revu la planification des usages pour ce secteur ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette planification, la Ville de Chandler prévoit autoriser l’usage Récréatif (REC) du secteur, exclusion faite d’une partie du terrain correspondant à l’emplacement du garage, tel qu’illustré sur la carte jointe à la présente résolution ;

CONSIDÉRANT que depuis la démolition des actifs de la Gaspésia et l’adoption d’une planification stratégique de développement, le changement d’affectation demandé constitue la suite logique de la planification de ce secteur ;

CONSIDÉRANT le rapport final de suivi environnemental post-réhabilitation permet certaines activités sur le site en question ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie

et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Ville de Chandler demande à la MRC du Rocher-Percé de modifier le schéma d'aménagement en vigueur afin d'autoriser l'affectation récréation extensive en remplacement de l'affectation industrielle sur les terrains correspondant aux zones 3033-I et 3032-I, tout en maintenant l'affectation industrielle du terrain correspondant à l'emplacement du garage municipal, le tout tel qu'illustré sur la carte jointe en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.192 ADOPTION – PROGRAMME PERMETTANT AUX COMMERCES ET INDUSTRIES D'ÉCONOMISER SUR LE COÛT DES VÉGÉTAUX

CONSIDÉRANT que le comité des Fleurons et la Ville de Chandler veulent inciter les commerces et industries à collaborer à l'embellissement de notre ville;

CONSIDÉRANT que la participation accrue des établissements commerciaux et des industries permettrait assurément à Chandler d'augmenter sa cote finale et de se démarquer au Fleurons du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu ce qui suit :

Afin de bonifier l'embellissement de la façade des commerces et industries, la ville de Chandler s'engage à les soutenir financièrement en remboursant 50 % de leurs achats de végétaux, et ce, jusqu'à concurrence de 300 \$. Le budget total pour ce programme est limité à 10 000 \$. Le principe du premier arrivé, premier servi sera appliqué.

Des aménagements paysagers, de pair avec des édifices et stationnements propres et bien entretenus, sont les caractéristiques les plus prisées par les Fleurons du Québec. Les commerces ayant une classe d'immeuble non résidentiel 8 et plus (70 % et + commerciale) ou une classe d'immeuble industriel au rôle d'évaluation sont admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190506.193 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Meggie Ritchie propose la levée de l'assemblée à 20 h 15.

VILLE DE CHANDLER

Bruno-Pierre Godbout
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier